

*POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Les décrets-lois. — A la Confédération. — Réunion du Comité d'Entente des Grands Invalides. — Le Ministre des Pensions reçoit le Comité d'Entente le 7 Décembre. — Le Maréchal Pétain visite la Maison de l'U.A.G. — Le 11 Novembre. — Notre Section de Prévoyance. — Le Livre Parlé : Lettre aux auditeurs ; " Et la lumière fut ". — Achats avec réduction. — Légion d'Honneur. — Bibliothèque Braille.

Chronique de l'U.A.G.

Entre nous. — Cotisations 1939. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Finistère le 30 juin 1938. — Avis divers. — Listes de donateurs.

90958

A LA CONFÉRATION

La Confédération Nationale des Anciens Combattants a tenu, comme chaque année à la même époque, son Conseil National.

Ses assises ont eu lieu les 26 et 27 novembre dernier au Centre Marcellin-Berthelot, et nos camarades ont pu suivre dans la presse le compte rendu de ses délibérations.

Nous rappelons ici, à titre de mémoire, les motions qui présentent pour nous le plus d'intérêt et qui ont trait à la position prise par la Confédération devant les décrets-lois :

LES SACRIFICES

« La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

« Se plaçant au-dessus et en dehors de toute considération de politique partisane, confirme unanimement sa doctrine sur l'intangibilité du droit à réparation :

« Rappelant au pays qu'en s'abstenant dans les circonstances actuelles de demander un rajustement de leurs pensions et retraites, rajustement justifié depuis longtemps par l'élévation du coût de la vie, les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ont ainsi consenti un sacrifice extrêmement lourd, dépassant un milliard ;

« Considérant que comme citoyens, ils supportent déjà les mêmes charges que l'ensemble de la population et qu'aucun sacrifice particulier n'est ni demandé, ni imposé aux autres parties prenantes du budget ;

« Le Conseil National considérerait comme injuste tout sacrifice imposé spécialement et exclusivement aux Anciens Combattants et Victimes de la Guerre tant que les économies possibles et les réformes nécessaires préconisées à maintes reprises par la Confédération Nationale n'auront pas été réalisées. »

Toutes les autres motions qui devaient suivre furent, pour la plupart, adoptées à l'unanimité.

POUR REALISER DES ECONOMIES

« Le Conseil National de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

« Convaincu que tout effort de redressement national sera vain « tant qu'un inventaire sérieux et impartial des obligations de l'Etat « vis-à-vis des citoyens et des collectivités n'aura pas été effectué,

« Décidé à donner l'exemple,

« Demande la création d'une commission interministérielle chargée « de codifier les lois intéressant les Anciens Combattants et les Victimes de la Guerre et éventuellement de proposer les mesures propres « à les harmoniser ;

« Précise qu'au sein de cette Commission, les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre devront avoir la majorité ;

« Espère que tous les citoyens et toutes les collectivités suivront « l'exemple donné par les Anciens Combattants et tiendront eux aussi « à contribuer à l'œuvre de clarification et de redressement dont dépend peut-être la grandeur et l'existence de la France. »

POUR PERMETTRE LES ABANDONS VOLONTAIRES

« La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

« Considérant que des difficultés administratives telles que l'existence du certificat périodique de vie, rendent pratiquement vains « les abandons de livrets de la retraite du combattant et les délégations d'arrérages, consentis par des camarades au profit, soit de la « Caisse de Défense Nationale, soit d'œuvres de solidarité (Combattants chômeurs, veuves âgées, prêt au mariage des orphelins de « guerre, etc.).

« Demande au Gouvernement de prendre immédiatement les « décrets et mesures mettant fin à des obstacles réglementaires qui « découragent les bonnes volontés ;

« Décide qu'aussitôt ces mesures prises, elle lancera un *Appel aux Anciens Combattants* pour qu'un large mouvement de solidarité « sociale et nationale puisse donner des résultats effectifs sur la base « de la liberté et non de la contrainte. »

RÉUNION DU COMITÉ D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES

Mardi 15 novembre 1938, à 16 heures. — Etaient présents : pour l'U.A.G. : Conan et Amblard.

Le tour de présidence échoit à Soulier qui est heureux de revoir Régnier présent à la séance.

Cette réunion a pour but l'examen des décrets-lois. Il est reconnu que toutes les catégories de citoyens paieront la taxe de 2 % prévue par les décrets. Quant à l'effort supplémentaire demandé aux anciens combattants, le Comité ne croit pas devoir aller plus loin. Il est remarqué en outre que les fonctionnaires bénéficieront d'une augmentation de traitement. Le Comité réserve son action pour l'avenir.

Des télégrammes sont envoyés au Président du Conseil et au Ministre des Pensions pour leur faire connaître le point de vue du Comité. Il est confirmé au Comité d'Entente que le décret sur les chemins de fer ne concerne pas les Grands Invalides.

LE MINISTRE DES PENSIONS REÇOIT LE COMITÉ D'ENTENTE LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE à 11 HEURES 30

Toutes les Associations sont représentées.

Sont présents pour l'U.A.G. : Conan, Amblard.

La délégation fait savoir au Ministre qu'elle déplore le différend qui est survenu entre lui et la Confédération et manifeste son désir de voir s'apaiser cette tension.

Il est ensuite parlé du renchérissement du prix de la vie et du rajustement désirable pour les allocations des grands invalides. Le Ministre dit quelle est sa sympathie particulière pour les Grands Inva-

lides. Il souhaiterait pouvoir opérer un rajustement de leurs allocations, mais indique que sur un budget aussi lourd que celui des pensions, cela ne peut être possible qu'avec des économies et des compressions de dépenses. La délégation fait des comparaisons entre le coût de la vie d'aujourd'hui et celui de 1935 et fait remarquer qu'une augmentation en faveur des fonctionnaires a été annoncée.

La discussion se poursuit sur les besoins de toutes les catégories de grands invalides et M. Champetier de Ribes est prié de demander pour le Comité d'Entente une entrevue avec M. le Ministre des Finances. M. le Ministre des Pensions accepte de s'entremettre pour obtenir cette audience.

LE MARÉCHAL PÉTAIN VISITE LA MAISON DE L'U. A. G.

A la veille des cérémonies de l'Armistice, le Maréchal Pétain a tenu à visiter notre Maison. Le 10 novembre, à 11 heures, il est venu dans l'intimité, accompagné de son officier d'ordonnance, le Capitaine Bonhomme, se rendre compte de ce qu'était notre installation qu'il n'avait pu voir, étant empêché, au moment de l'inauguration. Il l'a visitée en détail et avec soin, de la terrasse en passant par les chambres, jusqu'à la bibliothèque Braille, les bureaux, où il a jeté un coup d'œil sur la collection de notre bulletin depuis 1918 ; il a vu nos comptes, nous a posé beaucoup de questions sur tout le fonctionnement de notre Association et, ayant admiré le Livre Parlé, il est descendu à notre grande salle en passant par la salle à manger.

Dans la salle des fêtes où de nombreux camarades étaient présents, répondant aux paroles de bienvenue de notre Président qui lui exprimait tout le plaisir que nous causait sa visite, le Maréchal Pétain nous a félicités vivement sur notre organisation, sur le bon fonctionnement de notre Maison. Il a bien voulu nous encourager à persévérer dans notre action et nous a promis de revenir nous voir de temps en temps. C'est là, en effet, un très précieux encouragement pour les dirigeants de l'U.A.G. et tous les aveugles de guerre, de la part d'un grand chef comme le Maréchal Pétain qui ne nous a pas fait là une visite protocolaire mais au contraire pleine d'intérêt pour nous, et sa flatteuse appréciation nous est un grand stimulant.

H. A.

LE 11 NOVEMBRE

Les fêtes du 11 Novembre ont revêtu cette année un éclat tout particulier à cause du 20^e anniversaire de l'Armistice, célébré dans toutes les villes de France.

Un grand nombre de nos camarades étaient venus de province se joindre au groupe de l'U.A.G. pour assister à la cérémonie de l'Etoile et ce fut après le défilé traditionnel le retour à la Maison. Là, dans notre grande salle, car le restaurant était trop petit pour contenir les convives, fut servi un déjeuner amical de 190 couverts, ce qui prouve le succès de cette réunion. Nous avons bien cru un moment être obligé de refuser de nombreux camarades, cependant les places étaient uniquement réservées aux membres de l'U.A.G., à leurs femmes et à leurs enfants.

La température exceptionnelle de cette année nous permit de profiter du jardin, pendant que les jeunes et même les vieux dansaient aux sons du jazz du camarade Pichenot.

H. A.

NOTRE SECTION DE PRÉVOYANCE

Notre Section de Prévoyance, dont la création fut décidée par notre dernière Assemblée Générale, a immédiatement répondu aux espérances de ceux qui avaient souhaité sa formation.

Les vacances, puis les événements de septembre dernier, dirigeaient nos pensées vers d'autres sujets et cependant, aux environs du 11 novembre, qui était la date de départ pour le fonctionnement de notre Section, après quelques jours de latitude laissés bien naturellement pour la première fois que les versements étaient opérés, nous comptons 1.188 adhérents qui se sont mis à jour de leur cotisation.

●

Nous voulons rappeler ici à nos camarades un petit détail qui a son importance. Il faut prévoir en effet le cas extrême où, par suite d'un accident par exemple, le camarade disparaîtrait en même temps que la personne qu'il a désignée, ce qui pourrait arriver celle-ci étant en général sa femme ou son guide.

Nous invitons nos adhérents à nous indiquer une seconde personne bénéficiaire de l'allocation, en cas de mort simultanée du camarade ou du bénéficiaire, ou tout simplement en cas de mort prématurée de la personne désignée. Ils n'auront qu'à nous le faire savoir par une formule semblable à celle-ci par exemple : « Je désigne ma femme Madame... ou à défaut... (telle personne) ». De cette façon, nos fiches seront remplies avec précision.

●

La Section de Prévoyance vient de commencer à fonctionner à la suite du premier décès d'un adhérent. Il s'agit de notre infortuné camarade Bardet, de Bordeaux, aveugle de guerre bi-mancho, dont nous annonçons d'autre part la mort subite. Il avait adhéré à la Section en juillet dernier, avait versé 500 francs, et sa veuve en touche 10.000. Sage précaution.

H. A.

LE LIVRE PARLÉ

Lettre aux auditeurs du « Livre Parlé »

On a souvent parlé du monde des aveugles, oui un monde fermé dont les barrières ont reculé et reculeront encore si nous le voulons.

Vous êtes un des fidèles auditeurs du Livre Parlé répartis maintenant un peu partout dans notre beau pays et dont le nombre s'augmente chaque semaine.

Vous n'ignorez pas combien les promoteurs de ce nouveau mode de lecture, votre Président en particulier, ont multiplié leurs efforts pour en faire connaître et apprécier les agréments. Des démonstrations ont été faites dans de grandes villes, lors des réunions de nos Régionales et cependant nous avons la conviction que de nombreux camarades attendent encore une première audition.

Vous qui avez un appareil dont vous êtes satisfait, pensez aux aveugles de guerre et aux aveugles civils de votre voisinage, soyez leur initiateur comme quelqu'un le fut pour vous. C'est dans la tiédeur ouatée et le calme d'un foyer familial que se révèle le mieux l'agrément de la lecture d'un bon livre.

Vous serez satisfait d'avoir collaboré à l'essor d'une invention qui, pour nous aveugles, marque une nouvelle étape d'émancipation. Notre discothèque prend chaque jour plus d'extension, n'en gardez pas tout le plaisir pour vous seul, faites la apprécier autour de vous, ce sera de la bonne camaraderie.

E. G.

Nous avons rappelé dans un de nos précédents bulletins la liste des ouvrages enregistrés et en cours de tirage et nous vous donnons ci-après celle des ouvrages à l'enregistrement qui viennent de paraître et que nous pouvons adresser aux auditeurs du Livre Parlé sur leur demande :

HARRY (Myriam) : *L'île de volupté* (9 disques).
ROHMER (Sax) : *Le docteur Fu-Manchu* (12 disques).
GENEVOIX (Maurice) : *Sous Verdun* (11 disques).
MONFREID (Henri de) : *Abdi, l'homme à la main coupée* (12 disq.).
ZWEIG (Stephan) : *Magellan* (15 disques).

« ET LA LUMIERE FUT »

Nous vous rappelons que le Permanent Blind édite une revue intitulée *Et la lumière fut*, qui publie, en Braille abrégé amplifié, des articles fort intéressants, extraits de revues littéraires et scientifiques.

L'abonnement annuel du prix de 20 francs est fort modique, étant donné le prix de revient de cette publication, aussi nous ne saurions trop vous engager à y souscrire, soit directement à l'*American Braille Press*, 4, rue de Montevideo, Paris, soit par l'intermédiaire de l'*Union des Aveugles de Guerre*.

Tout les camarades qui voudront bien nous en faire la demande recevront un specimen accompagné d'un index des abréviations.

Et la lumière fut vous procurera chaque mois plus de cent pages d'intéressantes lectures.

Sommaire du numéro de novembre :

G. Robert Muller : *Pêche au homard sur la Côte Bretonne.*
Jules Chopin : *Le problème des Allemands des Sudètes.*
René Lauret : *Politique sociale du National-socialisme.*
Ambroise Got : *Le mouvement de la population en France et en Allemagne.*
René La Bruyère : *Armements navals.*

Sommaire du numéro de décembre :

Georges G. Toudouze : *Le Conservatoire National de Musique et d'Art dramatique.*
Jean Schlumberger : *Contre l'humiliation.*
André Tardieu : *Méditerranée, clef de l'Afrique.*
Giscard d'Estaing : *Pelèrinage.*
G. de Raulin : *Liberté des mers.*
Marcelle Magdinier : *Une belle au Bois Dormant : la Dentelle du Puy.*
L'homme du jour : *Pasteur.*

ACHATS AVEC RÉDUCTION

Notre dernière Assemblée Générale ayant exprimé le désir de voir se constituer en nos bureaux une organisation susceptible de procurer à nos camarades divers avantages au cours de leurs achats dans différentes maisons, nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui les premiers résultats de nos démarches.

Vous trouverez ci-après la liste de Maisons parisiennes qui acceptent de vous consentir une remise sur vos achats au comptant. Cette remise, variable selon les établissements et parfois selon les articles, vous sera faite sur présentation d'un bon à en-tête de l'Union des Aveugles de Guerre, que nous tenons à votre disposition, celui-ci étant nécessaire pour chaque achat.

La délivrance de ce bon n'implique aucun engagement de votre part et nous vous laissons le soin d'apprécier vous-mêmes l'intérêt des conditions consenties.

Pour nous conformer à la discrétion qui nous est demandée, nous ne publions pas les noms et adresses des fournisseurs, mais désignons ces derniers sous un numéro d'ordre qu'il vous suffira de nous indiquer pour les articles vous intéressant.

Des catalogues et prix courants nous sont parvenus de quelques Maisons, ils pourront être consultés par vous à notre siège.

Bien entendu il ne peut s'agir que d'achats au comptant faits par nos camarades qui se présenteraient eux-mêmes dans différentes Maisons de Paris que nous leur indiquerons.

<i>Maisons :</i>	<i>Remise de :</i>
FABRIQUE D'ORFÈVREURIE	
N° 1. Argenterie, orfèvrerie	30 %
ASPIRATEURS	
N° 2. Aspirateurs, fers à repasser, radiateurs et matériel électrique (marques connues)	30 %
N° 3. Aspirateurs, cirouses, lampe-électro-formogène, divers..	30 % + 2 %
Petit matériel électrique	25 % à 30 %
Lampes d'éclairage et divers	30 %
Jouets électriques et de construction	20 % à 25 %
Gros matériel électrique	15 % à 25 %

<i>Maisons :</i>	<i>Remise de :</i>
MANUFACTURE DE CHAPEAUX	
N° 4. Chapeaux pour hommes, dames et enfants.....	20 %
APPAREILS DE CHAUFFAGE	
N° 5. Réchauds à gaz, cuisinières, cheminées à feu continu, etc. (marques connues)	25, 20 ou 15 % (suiv. marques)
CYCLES	
N° 6. Bicyclettes (grande marque)	15 %
Vélocycles et motos (grande marque)	10 %
APPAREILS D'ECLAIRAGE	
N° 7. Lustres, lampadaires, etc.	50 %
Accessoires et articles divers	30 %
FOURRURES	
N° 8. Pelleteries.	prix de gros
GRAINES - PLANTES	
N° 9. Sur graines et spécialités	10 %
Sur plantes, quincaillerie, etc.	5 %
N° 10. Graines	10, 5 ou 3 %
Plantes	(suivant articles)
Arbres fruitiers, céréales	(suivant articles)
FABRIQUE D'HORLOGERIE	
N° 11. Sur prix catalogue de la Maison	30 %
Montres, réveils, pendulettes, etc. (marques connues) ..	30, 25 ou 15 %
<i>Réparations d'après devis, tarif artisanal.</i>	
FABRIQUE D'HORLOGERIE ET DE JOAILLERIE	
N° 12. Horlogerie, montres, pendulettes tous genres, joaillerie fine, brillants	30 % + 10 (sur prix de catalogue)
IMPERMEABLES	
N° 13. Caoutchoucs, gabardines, vêtements cuir	prix de gros
N° 14. Vêtements cuir et caoutchouc	prix de gros
LAMPES D'ECLAIRAGE	
N° 15. Lampes électriques, toutes marques	30 %
Lampes T.S.F., fers à repasser, etc.	remise intéress.

Maisons :	Remise de :
MACHINES A COUDRE	
N° 16. Sur prix imposé	16 %
FABRIQUE DE MEUBLES	
N° 17. Meubles, sièges, literie, tapis	25 %
(Meubles spéciaux sur devis)	
N° 18. Meubles en hêtre et bois blanc	20 %
MUSIQUE	
N° 19. Appareils de T.S.F. (grandes marques)	25 %
ORTHOPEDIE	
N° 20. Ceinture, bandages, prothèse, etc.	10 %
ARTICLES DE SPORT	
N° 21. Sur prix de catalogue, suivant articles	5 à 20 %
N° 22. TAPIS ET TISSUS POUR AMEUBLEMENT	prix de gros + 3 %
VERRERIES - CRISTAUX	
N° 23. Verreries, cristaux, céramiques, porcelaines	prix de gros + 5 %
VOITURES D'ENFANTS	
N° 24. Voitures et lits d'enfants	remise suivant l'imp. de l'achat
FABRIQUE D'ARTICLES DE VOYAGE	
N° 25. Malles, valises, articles de voyage, etc.	10 %
Trousses, portefeuilles, etc.	10 %
APPAREILS SANITAIRES	
N° 26. Salles de bains, cabinets de toilette, etc	15 %

(Commandes uniquement par l'intermédiaire de l'U.A.G.)

LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 4 novembre, publiant le décret du 28 octobre 1938, est promu Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur :

GLORIEUX (Adolphe Louis), ancien soldat du 43^e Régiment d'Infanterie.

BIBLIOTHÈQUE BRAILLE

Afin de disposer d'un peu plus de place pour les ouvrages nouveaux reçus à la Bibliothèque, nous procédons actuellement à la suppression des doubles exemplaires que nous possédons. Ces volumes seront au fur et à mesure distribués à ceux de nos camarades qui nous en feront la demande.

En voici une première liste :

VOYAGES - GEOGRAPHIE

3374. Bazin : <i>Le Père de Foucault</i>	13 volumes.
*3350. Bernard : <i>Le Maroc</i>	4 vol. abr.
3378. Dorgelès : <i>Route Mandarine</i>	4 vol.
3353. Nansen : <i>Vers le Pôle</i>	18 volumes.
3382. Tharaud : <i>Rabat, Heures marocaines</i>	5 volumes.
*3393. Saint-Exupéry : <i>Vol de nuit</i>	2 vol. abr.

THEATRE

*1433. d'Annunzio : <i>La Gioconda</i>	4 vol. abr.
*1400. Em. Augier : <i>Les Fourchambault</i>	2 vol. abr.
*1401. — <i>Les Effrontés</i>	2 vol. abr.
*1402. — <i>Le fils de Giboyer</i>	2 vol. abr.
1403. — <i>Le gendre de M. Poirier</i>	1 volume.
1405. Beaumarchais : <i>Le mariage de Figaro</i>	5 volumes.
1407. Bernard (Tristan) : <i>Le seul bandit du village</i>	1 volume.

1429.	—	<i>Le fardeau de la liberté</i>	1 volume.
1430.	—	<i>M. Codonnat - Franches lippées</i> ...	2 volumes.
*1444.	Brieux	<i>L'enfant</i>	1 vol. abr.
*1461.	—	<i>Blanchette</i>	2 vol. abr.
1432.	Corneille	<i>Le menteur</i>	3 volumes.
1410.	Hugo (Victor)	<i>Hernani</i>	3 volumes.
1411.	Labiche	<i>L'affaire de la rue de Lourcine</i>	1 volume.
*1412.	—	<i>La cagnotte</i>	2 vol. abr.
*1413.	Marivaux	<i>Le jeu de l'amour et du hasard</i>	1 vol. abr.
1415.	Molière	<i>Les femmes savantes</i>	1 volume.
1416.	—	<i>L'Ecole des femmes</i>	3 volumes.
1478.	—	<i>Tartuffe</i>	1 volume.
*1419.	Musset	<i>On ne badine pas avec l'amour</i>	1 vol. abr.
1420.	—	<i>Un caprice</i>	1 volume.
*1422.	Pailleron	<i>La souris</i>	3 vol. abr.
1423.	Racine	<i>Bérénice</i>	2 volumes.
1425.	Régnard	<i>Le légataire universel</i>	2 volumes.
1476.	Rostand	<i>Cyrano de Bergerac</i>	5 volumes.
*1442.	Shakespeare	<i>Nuit des Rois</i>	3 vol. abr.

2

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade Marot, de Casteljaloux (L.-et-G.), nous fait part de la naissance de sa petite fille, née le 5 octobre 1938.

Notre camarade Teillet, de Chaize-le-Vicomte (Vendée), nous fait part de la naissance de sa petite fille, née le 18 octobre 1938.

Notre camarade Levie Marcel, de Parigny-les-Vaux (Nièvre), nous fait part de la naissance de son quatrième fils, Alain Marcel, né le 6 août 1938.

Notre camarade Ben Saad Abderrahmann, de Laghouat (Alger), nous fait part de la naissance de son sixième enfant, Aïcha, le 9 octobre 1938.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Lebon, de Charleville (Ardennes), nous fait part du mariage de sa fille avec M. Robinet, célébré le 22 septembre 1938.

Notre camarade Navarron, de Vairdière (P.-de-D.), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Viale, célébré le 17 octobre 1938.

Notre camarade Bosquet, de La Vendelée (Manche), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Herman, célébré le 11 octobre 1938.

Notre camarade Vachon, de Lantignié (Rhône), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Lécot, célébré le 20 septembre 1938.

Notre camarade Lauro, de Guyotville (Algérie), nous fait part du mariage de son fils avec Mlle Schneider, célébré le 14 octobre 1938.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Reboud, d'Izeaux (Isère), décédé le 6 novembre 1938 dans sa 50^e année.

Né le 27 novembre 1888 à Izeaux (Isère), soldat au 158^e régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé le 15 novembre 1916 à Ablaincourt. Réformé à 100 %, art. 10, pour cécité, il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire.

Notre camarade Etienne Breton, de Montdauphin (S.-et-M.), décédé le 22 novembre 1938, à l'âge de 57 ans.

Né le 4 septembre 1881, à Vendières, soldat au 67^e régiment d'infanterie, notre camarade était réformé à 100 %, art. 10, pour cécité. Il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade Ernest Bardet, de Bordeaux (Gironde), décédé subitement le 27 novembre 1938, à l'âge de 64 ans.

Né le 29 janvier 1874 à Eysine, soldat au 7^e Régiment Colonial, notre camarade fut blessé le 17 mai 1916 à Cappy (Somme). Réformé à 200 %, art. 10 et 12, pour cécité, amputation des 2 avant-bras et blessures multiples, Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Médaille Militaire, de la Croix de Guerre et diverses décorations coloniales, il laisse une femme et 3 enfants.

Du père de notre camarade Lauro, de Guyotville (Algérie), décédé le 22 octobre 1938, à l'âge de 86 ans.

De la femme de notre camarade Ichtertz, de Rosheim (Bas-Rhin), décédée le 20 septembre 1938, à l'âge de 61 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1939

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement : Rasclé 5 fr. ; Roulet 10 ; Berain 10 ; Gauthier 15 ; Delhez 10 ; Comble 5 ; Debooserie 10 ; Louesdon 5 ; Mouillé 20 ; Leroy A. 15 ; Aldeguer 20 ; Castel F. 25 ; Gambert 20 ; Malinge 15 ; Grangier 10 ; Warin 5 ; Nast 5 ; Ternois 5.

Cotisations

Lerousseau, Delplanque, Capitaine, Cordier (rachat), Gauthier, Barrat, Delhez, Fraysse F., Tourneux, Canler, Lamy A., Rasclé, Comble, Eckert, Maille (rachat), Cullet, Vaudelin, Chapouillié, Debooserie, Roger M., Bompuis, Garcelon, Lambert R., Louesdon, Dupuis J., Bellec, Rineau, Courtemanche, Thèbes, Baron J., Fétique, Leroy A., Prével, Lemarchand, Bichel, Laügt, Boitel, Favier C., Houot, Devienne, Bignon G., Bouvet, Malinge, Raynaud, Roussigné, Capelle, Warin, Gorce, Roget, Beauchemin, Nast, Raynal, Lemaire (rachat), Ternois, Cabannot, Cohen, Fillère.

Procès-Verbal
de l'Assemblée annuelle
de la Départementale du Finistère
le 30 Juin 1938

Le Président Le Cocq ouvre la séance à 10 h. 15.

Sont présents : Le Cocq, Kernéis, Prigent, Jung, Bellec, Quéré, Le Borgne, Kerrien, Kerengal, Sibiril, Labat, Coat, Le Lann, Kromer, Kaigre, trésorier ; Piton, commissaire aux comptes.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Masson, Castel, Argouach, Larher, Stephan, Guillou, Gohiec ;

Au Secrétaire : Le Borgne J.M., Gouriou, Nicolas ;

A Kernéis : Ferezou.

Excusé : Perron.

Le Cocq remercie les camarades présents, ainsi que le Président accompagné de Mme Conan, qui n'ont pas craint de faire pour la seconde fois un si long voyage pour être encore aujourd'hui parmi nous.

L'Assemblée applaudit vivement pour remercier Conan.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Annuelle qui est adopté à l'unanimité.

Le trésorier et le commissaire aux comptes donnent lecture du compte rendu financier qui est adopté à l'unanimité également.

Avant de passer à l'ordre du jour Le Cocq demande à Conan de bien vouloir donner les derniers renseignements concernant l'extension du statut des grands invalides.

Conan donne les explicationr sur les derniers paragraphes du projet du statut des grands invalides, son extension possible ou probable et son vote définitif qui ne saurait tarder.

A la demande du Comité, Conan continue son exposé sur le projet de fonctionnement de la caisse de prévoyance et donne les expli-

cations complémentaires sur les modalités des versements suivant l'âge des camarades.

Continuant ses explications, Conan parle ensuite de la caisse de secours, des améliorations apportées ainsi que de l'indemnité accordée aux veuves.

D'autre part, à la demande de Conan, Kraigre, trésorier, donne lecture d'une note relative au règlement et au fonctionnement de la caisse maladie. Ensuite une discussion s'engage concernant le prêt consenti par l'U.A.G. pour construction de maisons familiales qui est considéré comme étant actuellement insuffisant.

Après une courte discussion, il est rappelé que la Société des « Amis des Soldats Aveugles » consent aussi des prêts dans les mêmes conditions que l'Union.

Conan reprend la parole pour donner des explications sur le fonctionnement intérieur de la maison, ainsi que sur le restaurant.

Puis il parle du Livre Parlé, de ses avantages, de son fonctionnement.

L'ordre du jour étant terminé, l'on passe à l'élection du Comité d'Administration.

Aucune modification n'est apportée dans la constitution de ce Comité : Président, Le Cocq ; Secrétaire, Sibiril ; Membres : Prigent, Kernéis, Labat ; Trésorier, Kaigre ; Commissaire aux comptes. Piton.

A midi, on se trouve à nouveau réunis à l'Hôtel de Bretagne où est servi un excellent repas. Au café, Le Cocq prend la parole pour renouveler ses remerciements à M. et Mme Conan ainsi qu'aux camarades.

Conan dit ensuite tout le plaisir qu'il a de se trouver parmi ses camarades du Finistère et de constater la bonne entente et la fraternité qui existe entre eux.

A la fin du repas, une démonstration est faite du Livre Parlé, puis les chanteurs se font entendre et la jeunesse danse. On se quitte un peu avant 18 heures en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

AVIS DIVERS

A vendre cause double emploi, très bon piano moderne palissandre, marque Ruch, cordes obliques, aux prix de 1.500 francs.

S'adresser directement au camarade Lamerand, rue Lacarrière.

A l'occasion des fêtes du Nouvel An, la Maison Walmya expédiera son vin d'origine par caisse de 8 bouteilles, au prix de 15 francs franco domicile. Cadeau prime à toute commande.

S'adresser au camarade Polette, 42, rue de Dantzig, Paris (15°).

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade Petitdidier nous informe qu'il livrera aux meilleures conditions le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré, livraison franco, 5 % d'es-compte. Demander échantillons.

S'adresser directement à M. Petitdidier, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

Notre camarade Léger Antony, nous informe qu'il peut fournir à des prix très bas, toutes garanties : Postes de T.S.F., bicyclettes et tandems, machines à écrire, vins de Valmya.

S'adresser à M. Léger, 5, rue Rataud, Paris (5°).

A vendre, en parfait état, machine Remington, écriture invisible, 350 francs, port en plus.

S'adresser au camarade Chapouillié, Casteljaloux (L.-et-G.).

Notre camarade Mariani d'Alger, nous communique la note suivante :

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, grâce à une intervention de ma part auprès de M. le Maire de la Ville d'Alger, les avantages

ci-après seront consentis aux aveugles de guerre dès l'application des nouveaux tarifs sur le réseau de la Société des Tramway Algériens (T.A.) d'Alger, sur simple présentation de la carte d'invalidité concédée par l'Office Départemental des Mutilés.

	TARIFS ACTUELS		TARIFS NOUVEAUX				
			Prix avec tickets achetés à l'avance		Prix avec tickets ach. dans la voiture		
	Normal	Mutilé	Normal	Mutilé	Normal	Mutilé sur prés. de sa carte	
Réseau électrique	1 sect.	0,75	0,40	0,75	0,375	1,—	0,50
	Réseau	1,—	0,50	1,125	0,562	1,50	0,75
Réseau trolleybus	1 sect.	0,75	0,40	0,75	0,375	1,—	0,75
	2 sect.	1,—	0,50				
	3 sect.	1,25	0,65	1,125	0,562	1,50	0,75

Aveugle d'après-guerre, non pensionné, serait acheteur d'une guilotine. Faire offre directement à M. Dumortier, 16, rue Macard, Reims (Marne).

A vendre bicyclette enfant 6 ans, roulement à billes, pneus Ducas-bles. Très bon état. Prix intéressant.

S'adresser au camarade Saint-Marty, Sorèze (Tarn).

LISTE DE DONATEURS

Notre camarade Bourgois 10 fr. ; Mme Fischer, Bruxelles 11 fr. ;
Mme J. Ripeloux, Princeton (U.S.A.) 200 fr. ; Une Beauceronne
50 fr. ; Mme Gaulon, Paris 500 fr. ; Mme Theron, Château-Thierry
25 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Club des Amis des Chats 1.000 fr. ; Commune de Céret (Pyr.-Or.)
135 fr.



Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République



Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt ; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn ; |
| † M. le général Balfourier ; | M. Krug ; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter ; | Mme la maréchale Maunoury ; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank ; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ; | M. le général Sainte-Claire-Deville ; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot. |

